



MAIRIE DE SAINT-GERVAIS LES BAINS

REUNION PUBLIQUE DU 03 SEPTEMBRE 2025 RENCONTRE AVEC LES HABITANTS DE BIONNAY – LE CHAMPEL

Présents Municipalité : Jean-Marc PEILLEX, Véronique CLEVY, Monique RACT, Julien AUFORT, Michel STROPIANO,

Services municipaux : François BONGRAND, Marc SIROP, Christophe PERRAUDIN

Secrétaire de séance : François BONGRAND

Après avoir remercié l'assemblée pour sa présence, Monsieur le Maire rappelle que cette rencontre permet d'évoquer les projets en cours mais également de répondre aux interrogations des administrés.

En rapport à une question relative aux secteurs desservis par la navette mise en place entre Saint-Nicolas de Véroce et la piscine, Monsieur le Maire expose qu'en raison de son cadencement à l'heure, cette navette, d'un coût annuel de 180 000 €, ne peut pas desservir tous les points du territoire communal ; il rappelle qu'en complément de cette navette, d'autres solutions de transport existent comme le « Montenbus », transport à la demande initié par la Communauté de communes Pays du Mont-Blanc ou bien encore les bus réguliers avec la ligne Y 84 et d'ajouter que par ailleurs, la collectivité n'a pas les moyens budgétaires de financer la création d'une seconde navette qui porterait à 360 000 €, le budget dédié à cette solution de transport.

Pour répondre à une question de l'assemblée sur la navette d'hiver dont l'arrêt au camping n'est pas facilitateur pour les habitants de Bionnay, particulièrement pour les enfants qui sont au ski-club, Monsieur le Maire, tout en reconnaissant l'acuité de la situation, mentionne que tout est encore affaire de cadencement ; pour autant, il s'engage à vérifier avec le transporteur si une solution peut être trouvée, en lien avec le service compétent de l'office de tourisme.

Une personne s'interroge sur le devenir de l'ancien gîte du Champel. Après avoir rappelé que le sujet relève de la propriété privée, Monsieur le Maire précise qu'il a signé un courrier enjoignant au propriétaire d'entretenir les lieux que des campeurs occupent progressivement, courrier resté sans réponse jusqu'à présent. Il évoque le permis de construire d'un hôtel cinq étoiles déposé par le propriétaire de cet ancien gîte qui a été accordé, un projet qui n'a pas dépassé le stade de cette autorisation de construire à ce jour.

Monsieur le Maire introduit la problématique des vélos et des campeurs en mentionnant que pour les vélos, tout est question de mesure et qu'il n'est donc pas toujours possible que la collectivité les interdise de principe, la pratique du VTT étant prohibée sur certains secteurs communaux par ailleurs. Il rappelle que l'emprise de certains chemins appartient à des propriétaires privés qui peuvent exiger qu'ils soient réservés aux seuls piétons en ajoutant qu'il faut donc opérer un savant dosage entre autorisation et interdiction en adaptant en fonction de la configuration des lieux et de leur dangerosité, la rédaction des arrêtés municipaux.

Monsieur le Maire poursuit par la problématique du tour du Mont-Blanc surfréquenté, entre 800 et 1500 personnes par jour empruntant le col du Tricot lequel ne constitue pourtant qu'une variante du tour du Mont-Blanc en affirmant que cette progression exponentielle n'est pas tenable dans le temps ; il évoque la réunion mise sur pied l'an dernier avec les gardiens de refuge à l'occasion de laquelle, il avait été admis de réguler cette fréquentation en interdisant le bivouac, en limitant le nombre de places dans les différents refuges mais également en imposant certains créneaux horaires de fréquentation ; à ce jour, toutes ces décisions sont restées au stade des intentions.



M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S

En rapport à une nouvelle intervention sur les vélos et leur vitesse, Monsieur le Maire expose que tout est également question de tolérance entre ceux qui profitent des espaces de la montagne que ce soit à pied ou à vélo, ainsi qu'il l'a rappelé à l'occasion du centième anniversaire de la création du refuge du Mont-Joly.

Monsieur le Maire évoque le programme de rénovation des chapelles communales en cours (La Gruvaz, Le Champel, Bionnassay, Montivon, Bionnay, Les Pratz) dont les travaux doivent être achevés pour la fin de l'année ; une personne fait remarquer que le pied de la façade de la chapelle de Champel est humide, les services techniques vont vérifier.

Une discussion s'engage sur la vitesse de circulation des véhicules au Champel, une personne mentionnant que la taille des noisetiers doit permettre d'améliorer la visibilité des automobilistes.

Une personne souhaite revenir sur le nombre important de bivouacs cet été entre Bionnassay et La Villette en demandant s'il ne serait pas envisageable d'aménager un terrain adapté, notamment sur la route de l'Orme. Sur quoi, Monique Ract précise qu'aménager une aire, c'est toujours envisageable en fonction des propriétaires de terrains, le vrai sujet demeurant l'aménagement de toilettes.

Une intervention a trait au numérique relatant un débit ADSL très faible aux Vorets et par ailleurs, la non éligibilité du hameau au système Pactoo ; quant à la solution Starlink, le coût est de l'ordre de 1 000 € pour l'installation et le matériel coûte 300 € ; en réponse, Monsieur le Maire signale l'implantation d'un relais de télécommunications en contrebas de la route de Miage, au Chosal et un autre aux ateliers municipaux, en capacité d'accueillir nombre d'opérateurs, à échéance de six mois.

Une personne fait remarquer que la circulation est devenue dangereuse à la sortie de la route du Chable depuis l'implantation du nouvel abribus, la visibilité à gauche étant réduite, ce à quoi Monsieur le Maire répond que les services techniques peuvent regarder pour modifier la position de l'abribus, la pose d'un miroir n'étant pas réglementaire.

En rapport à une question sur la durée des travaux d'assainissement rue du Chable, Marc Sirop précise que le délai d'exécution sera court dans la mesure où le chantier ne porte que sur 70 mètres linéaires.

Il est fait remarquer que les barbecues installés au lac de pêche du Vivier sont dans un état pitoyable, les déchets sont laissés sur place ; Monsieur le Maire mentionne qu'il a bien connaissance du sujet des poubelles qui étaient auparavant prises en charge par l'association de la pêche. De principe, il incombe aux services techniques de faire place propre sur ce secteur communal.

Suite à une intervention dans la salle, il est convenu que les services techniques vont engager la réfection du terminus de la route de Champel.

Une personne souligne qu'à l'entrée du chemin des Vorets, un poteau d'éclairage public n'a pas fonctionné de tout l'hiver, les services techniques vont également vérifier.

Monsieur le Maire évoque une rentrée scolaire réussie dans toutes les écoles communales, l'école de Bionnay accueillant pour sa part 15 élèves cette année.



M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S

Il fait part du projet de plantation d'arbres le long de la route de Bionnay cet automne et mentionne par ailleurs le problème inhérent à l'exploitation de la forêt qui comprend beaucoup de bostryche, exploitation pour laquelle l'accès est compliqué ; à cet effet, l'association des propriétaires forestiers privés s'est réunie dernièrement afin d'examiner la faisabilité d'une piste forestière. Monsieur le Maire précise que la création d'une plage de dépôt doit également être étudiée afin de stocker le bois ; elle pourrait être créée après élargissement du chemin du Rocher, si cette solution est techniquement envisageable.

Après un dernier tour de table, la réunion s'achève à 20 h10 par le partage du verre de l'amitié.

Le Maire,
Conseiller départemental
du Canton du Mont-Blanc,



Jean-Marie PEILLEX